



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP/WG.171/4
15 juin 1987

Original : FRANCAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Huitième réunion des Structures focales
nationales de Plan Bleu

Sophia Antipolis, 20-22 juillet 1987

Plan de travail et budget du Plan Bleu
proposés pour la période biennale 1988-1989

P N U E
Athènes, 1987

Introduction

Conformément à la décision des Parties contractantes (Gênes, septembre 1985), de mener à terme l'opération Plan Bleu à la fin de 1987, le Centre d'activités régionales pour le Plan Bleu, en étroite collaboration avec l'Unité de coordination, a intensifié ses travaux en 1986-87 grâce à diverses initiatives:

- consolidation et renforcement de l'équipe permanente et des consultants au Centre; deux chercheurs du Maroc (novembre 1985) et de la Grèce (mars 1986) ont été retenus pour faire partie de l'équipe permanente du Plan Bleu. La procédure de recrutement d'un troisième expert (Egypte) n'a pas pu être menée à terme;
- organisation de deux réunions du comité d'orientation du Plan Bleu au siège du Centre les 21-22 octobre 1986 et 29-30 avril 1987. Ces réunions ont fait le bilan des progrès réalisés et ont orienté les travaux de l'ensemble de l'opération;
- le groupe d'étude sur les scénarios méditerranéens a tenu deux réunions, l'une en 1986 et l'autre en 1987;
- un groupe de rédaction de six membres (I. Abdel-Rahman, S. Antoine, M. Batisse, M. Grenon, J. Lesourne, A. Manos) s'est réuni cinq fois en 1986 et 1987 et s'est accordé sur la méthode de présentation, l'utilisation à faire des études sectorielles et des informations statistiques réunies ainsi que sur la structure, le contenu, la longueur et le calendrier du rapport principal du Plan Bleu;
- une réunion a eu lieu avec le Directeur exécutif à Paris (17 octobre 1986) pour examiner et décider le programme et le calendrier prévus pour la réalisation de la deuxième phase du Plan Bleu et souligner l'importance des aspects écologiques de l'ensemble des opérations;
- le Bureau des Parties contractantes a été tenu régulièrement au courant des progrès réalisés en ce qui concerne le rapport définitif du Plan Bleu. A deux occasions, le Bureau a donné suite à des demandes de réaffectation de crédit au Plan Bleu;
- un consultant de haut niveau (M. I. Abdel-Rahman, Egypte) a entrepris des missions en Egypte, en Algérie, au Maroc, en Syrie et en Turquie pour aider à mettre au point des scénarios nationaux. Le Centre du Plan Bleu a prêté son concours technique et financier aux autres Parties contractantes pour l'élaboration de leur scénario national;

une réunion conjointe des structures focales nationales du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires s'est tenue à Athènes du 28 au 30 avril 1986. Cette réunion a adopté une série de recommandations. Le rapport de la réunion figure dans le document UNEP/WG.143/8.

LE PLAN BLEU ET SON SUIVI

1. La deuxième phase du Plan Bleu a démarré au printemps de 1985 après la signature d'un accord entre le PNUE et la France et la mise en place d'une nouvelle structure d'accueil à Sophia Antipolis, le Centre d'activités régionales du Plan Bleu. Le rapport provisoire concluant cette deuxième phase et portant principalement sur les résultats d'un certain nombre de "scénarios" méditerranéens a été adressé aux Structures focales du Plan Bleu en juin 1987. Au cours de la troisième phase, qui doit se terminer comme prévu à la fin de décembre 1987, les observations, commentaires et critiques des Structures focales et des Parties contractantes, qui seront formulés lors de leurs réunions ou par contacts directs au cours de l'automne, seront pris en considération pour l'établissement du texte définitif du Plan Bleu et des annexes et fascicules spécialisés qui l'accompagneront.

2. Dès le début de 1988, le contenu, les résultats et les conclusions du Plan Bleu commenceront ainsi à être diffusés, et on entrera dans la période de sa mise en oeuvre progressive en tant qu'élément de réflexion et d'orientation dans les prises de décision et les programmes d'action des pays méditerranéens pour tout ce qui touche aux relations entre environnement et développement.

3. Dans la mesure où les Parties contractantes le jugeront souhaitable, il est prévu de conclure les arrangements nécessaires pour que le texte définitif du Plan Bleu et des annexes et fascicules spécialisés soit publié au début de 1988 dans les deux langues de travail du PAM et diffusé dans le monde entier de façon aussi large que possible.

4. Dans le même temps, des arrangements particuliers pourraient également être faits par les pays intéressés pour traduction et publication dans d'autres langues de la Méditerranée. C'est par cette large diffusion que le véritable impact du Plan Bleu se fera sentir et pourra être pleinement apprécié, tant au plan national qu'au plan méditerranéen, parmi les milieux dirigeants et intellectuels et dans l'opinion publique.

5. Au cours de la prise en considération progressive des résultats du Plan Bleu en 1988 et 1989, les Parties contractantes s'interrogeront probablement sur la portée de certaines conclusions au plan national et souhaiteront approfondir certains aspects qui les touchent plus directement, soit de façon individuelle, soit de façon collective, en fonction des priorités d'action qui auront été mises en avant par le Plan d'action pour la Méditerranée. L'expérience des travaux de prospective comme le Plan Bleu, réalisés au plan national ou au niveau d'organisations internationales (FAO, OCDE, etc...), montre d'ailleurs que leur prise en considération et leur utilisation effectives, passent nécessairement par une phase d'examen critique par les planificateurs et décideurs nationaux, et une période d'interaction et d'échanges de vues entre eux et les responsables de la prospective.

6. Dans ces conditions, le Comité d'orientation et le secrétariat du PAM estiment qu'au cours du biennium 1988-1989, qui suit immédiatement la mise au point définitive du Plan Bleu et constitue le début de sa mise en oeuvre, il importe non seulement d'assurer sa diffusion, mais de faire germer l'intérêt que suscite cet exercice de prospective dans tous les pays méditerranéens et de ne pas perdre le capital d'expérience et de connaissance qui a été acquis.

7. Il paraît notamment nécessaire de poursuivre le dialogue et de maintenir les relations de travail avec les institutions et les personnes qui seront chargées d'approfondir les scénarios nationaux à la lumière des résultats du Plan Bleu et selon des méthodologies comparables. Dans cet esprit, il est également nécessaire de maintenir à jour et d'assurer la continuité des séries de données socio-économiques et environnementales recueillies au niveau méditerranéen.

8. Le biennium 1988-1989 pourrait donc être défini comme une période d'interaction entre les résultats et la méthodologie du Plan Bleu et sa mise en oeuvre au niveau de la prospective et de la planification par les différents pays.

9. Au cours de cette période, l'information disponible devrait être mise à profit, entretenue et précisée en fonction des priorités dégagées par les Parties contractantes collectivement ou individuellement. Une telle démarche demande que, pendant cette période, certaines tâches soient assumées par le Centre d'activités régionales, visant essentiellement à mettre à disposition des pays qui le désireraient l'expérience et les connaissances acquises et à maintenir à jour l'information. Le budget proposé pour le biennium 1988-1989 est conçu dans cette perspective.

10. Il est possible que, dans une étape ultérieure et selon des orientations qui devront être définies en temps utile, les Parties contractantes estiment nécessaire de poursuivre un examen collectif et prospectif des relations entre développement et environnement et des actions qui doivent dériver d'un tel examen dans le cadre du PAM.

11. La nature exacte et les modalités d'un tel travail ne sauraient évidemment être définies au stade actuel. Il est clair cependant que la période d'interaction sur le suivi du Plan Bleu devra permettre aux Parties contractantes de se prononcer ultérieurement de façon éclairée et judicieuse sur les formes que leur coopération dans le domaine socio-économique pourrait prendre à l'avenir.

PROPOSITIONS BUDGETAIRES POUR 1988-1989

1. Pour la période d'interaction que constitue le biennium 1988-1989 dans le suivi du Plan Bleu, les propositions budgétaires ont été réduites au montant minimum permettant d'assurer les travaux et les services prévus, en prenant en compte une substantielle contribution de contrepartie du pays hôte.

2. Le budget prévoit en premier lieu le maintien pendant cette période comme Conseiller scientifique pour le suivi du Plan Bleu de l'expert qui en a assuré la direction scientifique au cours de la deuxième et de la troisième phase. Il prévoit également qu'un petit nombre de consultants internationaux de haut niveau de différents pays méditerranéens ayant joué un rôle actif dans la préparation des scénarios méditerranéens pourront aider le Conseiller scientifique à fournir les conseils et services techniques et méthodologiques demandés par les pays intéressés. Le personnel d'appui nécessaire au Centre d'activités régionales sera essentiellement fourni par le pays hôte, la contribution du PAM étant limitée à un mathématicien à temps partiel et à une secrétaire-documentaliste. Un poste budgétaire assez important sera réservé aux voyages pour permettre au Conseiller scientifique et, le cas échéant, aux consultants internationaux, de se rendre dans les pays qui en feront la demande pour la mise au point de scénarios nationaux environnement-développement ou leur utilisation au niveau de l'aménagement.

3. Par contre, des crédits sont prévus pour l'organisation de stages et de missions individuelles de spécialistes des divers pays - notamment des pays du Sud méditerranéen - auprès du Centre d'activités régionales pour se familiariser avec la méthodologie des scénarios et exploiter la documentation et l'information disponibles. L'actualisation des données socio-économiques et environnementales et leur traitement statistique et cartographique feront l'objet de sous-contrats appropriés. Les frais de bureau et d'informatique seront réduits au minimum, et pour l'essentiel pris en charge par le pays hôte. Enfin, une contribution financière est prévue pour assurer l'édition commerciale et la diffusion du Plan Bleu (rapport principal et fascicules spécialisés) dans les deux langues de travail dès le début de 1988.

4. Les accords nécessaires devront être établis avec des éditeurs de renom susceptibles d'assurer une diffusion mondiale, étant entendu qu'un pourcentage du montant des ventes réalisées sera perçu en retour. Des accords pourront également être conclus pour la traduction et la publication dans d'autres langues méditerranéennes. Les Parties contractantes seront invitées à étudier cette question et à prendre toute initiative ou à apporter toute aide technique ou financière permettant la meilleure diffusion possible du Plan Bleu dans les différentes langues.

5. Pour 1986-1987, la contribution totale du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au Plan Bleu s'est élevée à 1 365 000 dollars. De plus, le Bureau a approuvé \$ 100,000 pour publications. La contribution proposée pour le suivi du Plan Bleu pour 1988-1989 s'élève à 800 000 dollars, soit 54% de la contribution précédente en chiffres absolus et, compte tenu de la dépréciation du dollar par rapport au franc français, 40% seulement en valeur réelle.

6. La contribution de contrepartie du pays hôte en espèces et en nature, qui représentait 44% de celle du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au Plan Bleu en 1986-1987, en représentera 77% en 1988-1989.

7. Suivant les conclusions de la réunion du Bureau des parties contractantes tenue à Istanbul le 25 mai 1987 (PNU/BUR/28) et conformément au plan de travail proposé, la budget suivant peut être proposé pour 1988-1989:

BUDGET PROPOSE POUR 1988-1989

	<u>en \$ E.U.</u>	
	<u>1988</u>	<u>1989</u>
1. PERSONNEL		
(a) Directeur scientifique	100,000	100,000
(b) Consultants	60,000	40,000
(c) Appui administratif		
- Mathématicien (temps partiel)	20,000	20,000
- Secrétaire	20,000	20,000
Total partiel	200,000	180,000
2. VOYAGES	50,000	40,000
3. SOUS-TRAITANCE		
- Collecte et traitement des données Socioéconomiques et environnementales	50,000	40,000
4. FORMATION ET REUNIONS		
- Missions nationales au PB/CAR	60,000	30,000
- Réunion des spécialistes pour l'analyse des résultats du Plan Bleu	-	20,000
Total partiel	60,000	50,000
5. MATERIEL	-	-
6. LOCATION ET ENTRETIEN DES LOCAUX	-	-
7. FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DU MATERIEL		
- Location ordinateur/entretien	20,000	20,000
8. FRAIS D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS		
- Divers	10,000	10,000
- Publication distribution du rapport du Plan Bleu (anglais et français)	50,000	-
9. DIVERS	10,000	10,000
TOTAL CHAPITRE 1	450,000	350,000